

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2165

31 août 2012

### SOMMAIRE

Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A. ....	103917	Samokate S.A. ....	103918
Corum International S.A. ....	103916	Sam & Young Concept S.à r.l. ....	103917
General Vocal Lux S.à r.l. ....	103904	Santemedia Management N°2 S.à r.l. ...	103902
Green Side Holding S.A. ....	103891	Sea Bird Investments S.A. ....	103889
Happy Goo S.à r.l. ....	103915	Seleme Creek S.A. ....	103890
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. ....	103893	Sequoia Capital S.à r.l. ....	103893
International Copacking Agency Holding S.A. ....	103897	Silicium Trading S.A. ....	103920
International Copacking Agency S.A. ...	103897	Single Origins S.A. ....	103920
J&E Investments S.à r.l. ....	103900	Sky GP S.à r.l. ....	103905
K200 Finance S.à r.l. ....	103896	Sky Greifswald S.à r.l. ....	103905
KI Energy S.à r.l. ....	103886	Sky Halle S.à r.l. ....	103906
Kosic S.à r.l. ....	103895	Sky II Asset A S.à r.l. ....	103906
Landmark S.A. ....	103883	Sky II Asset B S.à r.l. ....	103906
L Capital Luxembourg S.A. ....	103885	Sky II GP A S.à r.l. ....	103906
Libero Acquisition S.à r.l. ....	103896	Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l. ..	103907
Luxury Park S.A. ....	103882	Société de Radiodiffusion Luxembourggeoise S.à r.l. ....	103906
Novodog S.à r.l. ....	103888	Sofima S.à r.l. ....	103905
Orco Property Group ....	103897	Sound and Video Supply S.A. ....	103919
Peguform Luxembourg Holding S.à r.l. .	103874	Specie Ridge Equities S. à r.l. ....	103907
PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l. ....	103901	Spica S.A. ....	103896
PHM Topco 17 S.à r.l. ....	103901	Stadtweg Property ....	103907
Polenergia Holding S.à r.l. ....	103886	State Street Services (Luxembourg) S.A. ....	103914
Punto Invest S.à r.l. ....	103899	Stealth Investments S. à r.l. ....	103914
Redevco Prime Luxembourg S.A. ....	103904	Steel Capital S.A. ....	103914
Residential Invest S.A. ....	103877	Stephan S.A. ....	103892
Richard Investments S.A. ....	103902	Sunhill Holdings S. à r.l. ....	103915
ROVI Construction (Luxembourg) S.à r.l. ....	103880	Superlift Holding S.à r.l. ....	103915
S2i Investments Management ....	103907	Surrey Europe S.à r.l. ....	103915
Sabone ....	103916	Swiss Park Hotel S.A. ....	103916
Saint-Paul Luxembourg S.A. ....	103917	Thonex Germany S.A. ....	103908
SALORIX S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) ....	103917	TMK Capital S.A. ....	103919
		Torm S.A., SPF ....	103905
		Young ....	103895

**Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.587.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July;

Before the undersigned notary Maître Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED:**

1) The company UIAG Automotive Beteiligungs GmbH, a private limited liability company (“Gesellschaft mit beschränkter Haftung”) incorporated under the laws of Austria, with its registered office at Edisonstrasse 1, A-4600 Wels (Austria), registered with the trade register Wels under the number FN328696b,

duly represented by Me Laurence LICATA, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, and

2) The company Peguform Beteiligungs GmbH (previously Sarpedon Management Consulting GmbH), a private limited liability company (“Gesellschaft mit beschränkter Haftung”) incorporated under the laws of Austria, with its registered office at Edisonstrasse 1, A-4600 Wels (Austria), registered with the trade register Wels under the number FN217335k,

duly represented by Me Laurence LICATA, prenamed, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here before stated, explained that they are the two shareholders (hereinafter the “Shareholders”) holding together all the issued and existing two hundred fifty-five (255) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing the entire share capital of twenty-five thousand five hundred euros (EUR 25,500.-) of the company Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., (in liquidation) (previously River Investments S.à r.l.), a “société à responsabilité limitée” incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 97587, incorporated pursuant to a deed received by the notary Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, on November 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated January 15, 2004, number 51, page 2414 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed received by the notary Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on December 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 13, 2005, number 329, page 15789 and pursuant to a deed received by the notary Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch/Alzette, in replacement of the said notary Maître Jean-Joseph WAGNER, on August 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated October 18, 2006, number 1954, page 93760 (hereinafter the “Company”).

Whereas by means of a deed received by the undersigned notary on December 1, 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, dated January 22, 2011 number 132, page 6333, the Shareholders of the Company resolved to put the Company into liquidation and to appoint the company FIDES (Luxembourg) S.A., having its registered address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 41469, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

Whereas on June 26, 2012, the Shareholders of the Company resolved to nominate the company EQ Audit S.à r.l., having its registered address at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 124782 as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) (the “Auditor to the Liquidation”).

Such appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to state their resolutions as follows:

*First resolution*

The Shareholders of the Company acknowledged the report of the Auditor to the Liquidation, which states that the liquidation accounts as at June 14, 2012 represent a fair picture of the assets and liabilities of the Company and the liquidation procedure does not need any particular comments.

*Second resolution*

By a lecture of the provisions of article 151 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the “Law”) and by taking into account the conclusions of the Auditor to the Liquidation the Shareholders of the Company resolved to approve the liquidation accounts as at June 14, 2012.

103875

*Third resolution*

The Shareholders of the Company resolved to grant full discharge (quitus) to the Liquidator and to the Auditor to the Liquidation for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The Shareholders of the Company resolved to transfer and assign all the assets and liabilities of the Company to the Shareholders of the Company as proposed in the liquidator's report.

Each of the Shareholders of the Company confirmed that it will take over all the liabilities of the Company transferred and assigned to it and that it will keep harmless the other Shareholder in respect of such liabilities.

*Fifth resolution*

The Shareholders of the Company resolved in accordance with the provisions of the article 151 of the Law to leave and to keep the accounting books and papers of the Company in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy for the period of five years.

*Sixth resolution*

The Shareholders of the Company approved the decision to make a term on the liquidation procedure and resolved to close the liquidation proceedings. The Shareholders of the Company certified that the Company has definitely ceased to exist.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the proxyholder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxemburg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:**

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg),

**SIND ERSCHIENEN:**

1) Die Gesellschaft UIAG Automotive Beteiligungs GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischem Rechts, mit Sitz in Edisonstrasse 1, A-4600 Wels (Österreich), eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichtes Wels unter Nummer FN328696b,

vertreten durch M<sup>e</sup> Laurence LICATA, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, und

2) Die Gesellschaft Peguform Beteiligungs GmbH (vormals Sarpedon Management Consulting GmbH), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischem Rechts, mit Sitz in Edisonstrasse 1, A-4600 Wels (Österreich), eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichtes Wels unter Nummer FN217335k,

vertreten durch M<sup>e</sup> Laurence LICATA, vorgenannt, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die besagten Vollmachten werden nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde beigelegt bleiben, und werden zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt.

Die Erschienenen, vertreten wie vorher erwähnt, erklärten, dass sie die zwei Gesellschafter (nachfolgend die „Gesellschafter“), zusammen Eigentümer aller ausgegebenen und existierenden zweihundertfünfundfünfzig Anteile (255) mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), darstellend das gesamte Gesellschaftskapital von fünfundsiebenundzwanzigttausendfünfhundert Euro (EUR 25.500,-) der Gesellschaft Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., (in Liquidation) (ehemals River Investments S.à r.l.), sind, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 97587, gegründet durch Urkunde vom Notar Maître Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. November 2003 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. Januar 2004, Nummer 51, Seite 2414 und deren Satzung abgeändert wurde mittels Urkunde von Notar Maître

Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, am 15. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2005, Nummer 329, Seite 15789, und mittels Urkunde von Notar Maître Blanche MOUTIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette, ersetzend vorgenannten Notar Maître Jean-Joseph WAGNER, am 17. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 18. Oktober 2006, Nummer 1954, Seite 93760 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Mittels Urkunde vom 1. Dezember 2010 aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, am 22. Januar 2011, Nummer 132, Seite 6333, hatten die Gesellschafter beschlossen, die Gesellschaft in Liquidation zu setzen und die Gesellschaft FIDES (Luxembourg) S.A., mit Gesellschaftssitz in L 1855 Luxemburg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 41469 (der „Liquidator“), zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Am 26. Juni 2012 beschlossen die Gesellschafter, das Unternehmen EQ Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 124782 als Liquidationsprüfer (der „Liquidationsprüfer“) zu ernennen.

Die Erschienenen, vertreten wie oben erwähnt, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft ersuchten den unterzeichneten Notar ihre Beschlüsse wie folgt aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschlossen den Bericht des Liquidationsprüfers anzuerkennen, welcher bestätigt, dass die Liquidationskonten vom 14. Juni 2012 die tatsächlichen Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellen und dass die Liquidationsprozedur keiner besonderen Anmerkungen bedarf.

#### *Zweiter Beschluss*

In Anbetracht des Artikels 151 des Luxemburgischen Gesetztes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie abgeändert (nachstehend das „Gesetz“) und nach Kenntnisnahme des Ergebnisses des Liquidationsprüfers beschlossen die Gesellschafter die Liquidationskonten vom 14. Juni 2012 anzunehmen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschlossen, dem Liquidator und dem Liquidationsprüfer vollumfänglich Entlastung für ihre Mandate zu erteilen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschlossen, die Übertragung und die Abtretung des sämtlicher Aktiva und Passiva auf die Gesellschafter wie im Bericht der Liquidators vorgeschlagen zu genehmigen.

Jeder der Gesellschafter bestätigte, dass er die Schulden der Gesellschaft welche ihm übertragen werden übernehmen und den anderen Gesellschafter mit Bezug auf diese Schulden schadlos halten wird.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschlossen in Übereinstimmung der Bestimmungen des Artikel 151 des Gesetzes, dass die Buchhaltungs- und Gesellschaftsunterlagen der Gesellschaft während 5 Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

#### *Sechster Beschluss*

Die Gesellschafter der Gesellschaft beschlossen, die Liquidationsprozedur abzuschließen und sie für beendet zu erklären. Die Gesellschafter bestätigten, dass die Gesellschaft endgültig nicht mehr besteht.

#### *Kosten*

Die Kosten, Vergütungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf circa EUR 1.200,- geschätzt.

#### *Deklaration*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Bevollmächtigten, die vorliegende Urkunde in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut wird die englische Fassung Vorrang haben.

WORÜBER die vorliegende Urkunde ist am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt worden.

Nach Vorlesen der Urkunde an die Bevollmächtigte, hat letztere zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. LICATA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. LAC/2012/33723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098597/163.

(120135690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Residential Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 104.973.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Christian LARSSON, a Swedish citizen, born in Lidingö (Sweden) on August 26, 1952, residing in 226 Hollywood Road, Flat 5, Hong-Kong,

duly represented by M<sup>e</sup> Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with the registration authorities.

Mr Christian LARSSON, pre-named, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company RESIDENTIAL INVEST S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.973 (the "Company").

The Company has been incorporated under the laws of Liechtenstein, under the name RESIDENTIAL INVEST A.G. and its registered office has been duly transferred in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed received by Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on December 3<sup>rd</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 285, dated March 31, 2005.

The appearing part, represented as stated above has requested to the notary to state that:

I. The Company has been put into voluntary liquidation and Mr. François BROUXEL was appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 21 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 335, dated February 8, 2012.

II. The Liquidator has been provided with the liquidation accounts as at April 4, 2012 (the "Liquidation Accounts") and drafted the Liquidator's report dated April 25, 2012 (the "Liquidator's Report").

III. LG Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.590, has been appointed as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") by the shareholders of the Company on December 21, 2011 to review the Liquidation Accounts and the Liquidator's Report.

IV. On July 4, 2012, the Auditor has provided the Liquidator and the Sole Shareholder of the Company with the closing accounts dated April 4, 2012 (the "Closing Accounts") together with the report of the auditor dated June 19, 2012 (the "Report of the Auditor").

V. The share capital of the Company is set up at EUR 32.680. - (thirty-two thousand six hundred and eighty Euros), represented by 50 (fifty) bearer shares without nominal value, which have been entirely paid in.

VI. The Sole Shareholder represents 100% of the share capital of the Company and waives any prior convening notice to the present meeting.

Such appearing party, after having considered the benefit for the Company, has requested the notary to state in its capacity as Sole Shareholder of the Company the resolutions as follows:

*First resolution*

Having been provided in due time with the Liquidator's Report and the Liquidation Accounts, the Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the Liquidator's Report and the Liquidation Accounts of the Company.

*Second resolution*

Having been provided with the Report of the Auditor, the Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the said report, which concludes that the Liquidation Accounts reflect the liquidation operations in accordance with the legal and regulatory requirements applicable to companies in Luxembourg and that the descriptive part of the Liquidator's Report is in line with the Liquidation Accounts.

The Report of the Auditor, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Sole Shareholder resolved to approve the Closing Accounts.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their mandates in relation to the liquidation process of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the transfer of all the remaining assets and liabilities of the Company to himself subject to (i) the payment of the outstanding invoices as evidenced in the Liquidation Accounts and (ii) the deposit in escrow of an amount corresponding to the tax assessment, as evidenced in the Liquidation Accounts, in accordance with article 151 of the Law of 1915 on commercial companies, as amended.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to keep the books of the Company for a period of five years in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder declared the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at one thousand Euros.

There being no further business, the meeting was terminated.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour de juillet;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Monsieur Christian LARSSON, de nationalité Suédoise, né le 26 août 1952 à Lidingö (Suède), résidant au 226 Hollywood Road, Appartement 5, Hong Kong,

dûment représenté par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Christian LARSSON, susvisée, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de la société RESIDENTIAL INVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.973 (la «Société»).

La Société a été constituée selon les lois de la Principauté du Liechtenstein, sous la dénomination de RESIDENTIAL INVEST A.G. et son siège social a été transféré à Luxembourg-ville, Grand-duché du Luxembourg, par acte reçu par Maître Léon Thomas connu sous le nom de Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 31 mars 2005.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été mise en liquidation volontaire et Monsieur François BROUXEL a été nommé liquidateur (le «Liquidateur») suivant acte reçu par le notaire soussigné du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 en date du 8 février 2012.

II. Le Liquidateur a reçu les comptes de liquidation au 4 avril 2012 (les «Comptes de Liquidation») et a préparé le rapport du Liquidateur le 25 avril 2012 (le «Rapport du Liquidateur»).

III. LG Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, a été nommé en tant que Commissaire à la Liquidation (le «Commissaire à la Liquidation») par les actionnaires de la Société le 21 décembre 2012, afin de contrôler les Comptes de Liquidation ainsi que le Rapport du Liquidateur.

IV. Le 4 juillet 2012, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et à l'Actionnaire Unique de la Société les comptes de clôture datés du 4 avril 2012 (les «Comptes de Clôture») et le rapport du commissaire à la liquidation daté du 19 juin 2012 (le «Rapport du Commissaire à la Liquidation»).

V. Le capital social de la Société s'élève à EUR 32.680.- (trente-deux mille six-cent quatre-vingt euros), représenté par 50 (cinquante) actions au porteur sans valeur nominale, toutes sous forme nominative, lesquelles ont été entièrement libérées.

VI. L'Actionnaire Unique représente 100 % du capital social de la Société et renonce à toute convocation préalable à la présente réunion.

Ladite partie comparante, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, après considération de l'intérêt social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ayant eu communication du Rapport du Liquidateur et des Comptes de Liquidation, l'Actionnaire Unique a décidé d'approuver le Rapport du Liquidateur et des Comptes de Liquidation de la Société.

*Seconde résolution*

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Actionnaire Unique a décidé d'approuver ledit rapport qui conclut que les Comptes de Liquidations reflètent les opérations de liquidations en conformité avec les lois et obligations légales applicables aux sociétés au Luxembourg et que la description faite dans le Rapport du Liquidateur est conforme aux Comptes de Liquidation.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Actionnaire Unique a décidé d'approuver les Comptes de Clôture.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique a donné pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à son propre profit sous réserve (i) du paiement de toutes les factures restantes tel que l'atteste les Comptes de Liquidation et (ii) de la consignation du montant correspondant aux provisions pour impôts tel qu'attesté par les Comptes de Liquidation, et ce conformément à l'article 151 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiées.

*Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société, pour une période de cinq années, à L-1130 Luxembourg, rue d'Anvers, 37.

*Septième résolution*

L'Actionnaire Unique a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098698/165.

(120135751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

### **ROVI Construction (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5239 Sandweiler, 37, Am Happgaart.

R.C.S. Luxembourg B 170.482.

### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Vitali RENITA, directeur, né à Carpineni (Moldavie), le 13 mars 1973, demeurant à L-5239 Sandweiler, 37, Am Happgaart, et

2.- Monsieur Roman USCATU, directeur, né à Straseni (Moldavie), le 1<sup>er</sup> décembre 1968, demeurant à L-5821 Howald, 12, rue de l'Ermitage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ROVI Construction (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de plâtrerie, peinture, vitrage et revêtements de sols et murs, ainsi que tous travaux de rénovations intérieurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

*Libération de parts sociales*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Vitali RENITA, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Roman USCATU, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-5239 Sandweiler, 37, Am Happgaard.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vitali RENITA, directeur, né à Carpineni (Moldavie), le 13 mars 1973, demeurant à L-5239 Sandweiler, 37, Am Happgaard, gérant technique et

- Monsieur Roman USCATU, directeur, né à Straseni (Moldavie), le 1<sup>er</sup> décembre 1968, demeurant à L-5821 Howald, 12, rue de l'Ermitage, gérant administratif.

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux (2) gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vitali RENITA, Roman USCATU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2012. Relation GRE/2012/2268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098707/119.

(120135382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Luxury Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.928.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le vingt-juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit suisse "RIBOT SA", établie et ayant son siège social à L-6900 Lugano, Riva Albertolli 1 (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-514.3.025.456-6,

ici représentée par Madame Nathalie SORBARA WARISSE, employée, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano (Suisse), 1, Riva Albertolli, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "LUXURY PARK S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120928, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2219 du 28 novembre 2006;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 3.380.000,-) représenté par deux cent dix-neuf mille sept cents (219.700) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et cent dix-huit mille trois cents (118.300) actions privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SORBARA WARISSE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098470/58.

(120135771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

#### Landmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.905.

Im Jahre zweitausend und zwölf, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Landmark S.A., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 107.905, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Marc Lecuit, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Redange/Attert, am 9. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations ( das „Mémorial“) Nummer 954 vom 28. September 2005 und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Martine Schaeffer, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 2. April 2008, veröffentlicht im Mémorial Nummer 1355 vom 3. Juni 2008.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatangestellte, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Petra Hauer Privatangestellte, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, welche zusammen mit dem Vorsitzenden und dem Schriftführer den Verwaltungsvorstand bildet.

Sodann stellt die Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1.- Änderung der Gesellschaftssatzung: Artikel 4 „Zweck der Gesellschaft“

**Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Gegenstand der Gesellschaft ist in Luxemburg wie im Ausland:

a) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form des Gebäudes genannt „L’Unico“ gelegen in Luxemburg-Kirchberg, rue Ed. Steichen, auf dem im Kataster der Gemeinde Luxemburg eingetragenen Grundstück, Sektion ED von Neudorf, Ort genannt „Kirchberg“, Teil der Nummer 435/4814, groß 35 Ar 71 Zentiar (jeweils auch Vermögensgegenstand oder Immobilie genannt);

2.- Änderung der Gesellschaftssatzung: Artikel 5 „Kapital der Gesellschaft“

**Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) und ist in fünfundzwanzigtausend (25.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10) eingeteilt.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Da die gegenwärtige Generalversammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Versammlung beschließt die zwei ersten Absätze in Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4. Zweck der Gesellschaft - zwei ersten Absätze.** Gegenstand der Gesellschaft ist in Luxemburg wie im Ausland:

a) das Erwerben, Besitzen, Verwalten, Leiten und Betreiben in Form von Verpachtung, Vermietung oder in anderer Form des Gebäudes genannt „L’Unico“ gelegen in Luxemburg-Kirchberg, rue Ed. Steichen, auf dem im Kataster der Gemeinde Luxemburg eingetragenen Grundstück, Sektion ED von Neudorf, Ort genannt „Kirchberg“, Teil der Nummer 435/4814, groß 35 Ar 71 Zentiar (jeweils auch Vermögensgegenstand oder Immobilie genannt);“

*Zweiter Beschluss:*

Die Versammlung beschließt den ersten Absatz in Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft - erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) und ist in fünfundzwanzigtausend (25.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10) eingeteilt.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENSALER, P. HAUER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32010. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. Juli 2012.

Référence de publication: 2012098444/70.

(120135556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**L Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.111.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SIX (26) JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, résidant à Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526,

agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société anonyme dénommée «L Capital Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 26, 28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 169.111,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du vingt-deux (22) mai 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1646 du 29 juin 2012,

en vertu d'un pouvoirs lui conféré par décision du conseil d'administration tenu le 26 juillet 2012,

copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que la Société a un capital émis de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro).

2. Qu'aux termes du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, la Société a un capital autorisé de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 2.000.000 (deux millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

3. et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 mai 2017, à augmenter autant qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre, à l'intérieur des limites du capital autorisé, des obligations convertibles ou tous autres titres convertibles en actions de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

4. Que par décision du 26 juillet 2012 le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) au montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) par la création et l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises.

5. Que par décision du 26 juillet 2012 le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire la société F.C.P.R. L Capital 3, ayant son siège social au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

6. Que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié à la notaire soussignée au moyen d'un certificat bancaire.

7. Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital souscrit total se trouve porté à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la société ou mis à charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu de la notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 juillet 2012. Relation: RED/2012/1018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012098422/72.

(120135687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Polenergia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KI Energy S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 833.480,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "KI Energy S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand - Duchy of Luxembourg, registered under number B 100856 with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit on 07 May 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-723 and dated 14 July 2004.

There appeared:

1) Kulczyk Investments S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand - Duchy of Luxembourg, registered under number B 126198 with the Luxembourg Trade and Companies Register ("KI"), and

2) Kulczyk Holding S.A., a Polish company "société anonyme", incorporated under the laws of Poland, having its registered office at 24/26, Ul. Krucza, PL - 00-526 Warsaw, Poland, registered under number KRS 0000147322 with the Register of entrepreneurs of the National Court Register ("KH"),

Both shareholders hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal dated 10, July 2012.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated above, have requested the notary to record as follows:

I. - That the 833,480 (eight hundred thirty-three thousand four hundred and eighty) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*"Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Change the name of the company;

3. Subsequent amendment of the article 4 of the articles of association of the company in order to reflect the new company's name following the change described in resolution 2. above; and

4. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved that the Company's name be effectively and immediately changed from "KI Eneyr S.à r.l." to "Polenergia Holding S.à r.l."

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is unanimously resolved to amend article 4 of the Company's articles to read as follows:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung Polenergia Holding S.à r.l an.

**To be translated into English as follows:**

" **Art. 4.** The Company adopts the name Polenergia Holding S.à r.l."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «KI Energy S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100856 (la «Société») constituée par acte notarié par Maître Gérard Lecuit le 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-723 et daté du 14 juillet 2004.

Sont présents:

1) Kulczyk Investments S.A., une société anonyme luxembourgeoise, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126198 («KI»), et

2) Kulczyk Holding S.A., une société anonyme polonaise, constituée selon le droit polonais, ayant son siège social au 24/26, Ul. Krucza, PL - 00-526 Varsovie, Pologne, enregistrée au Registre des entrepreneurs de la Registre de Cour nationale sous le numéro KRS 0000147322 («KH»),

Les deux associés sont dûment représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing-privé datées du 10 juillet 2012.

Ces procurations, paraphées «ne variatur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les associés, représentés comme indiqués ci-dessus, ont prié le notaire d'acter comme suit:

I.- Les 833.480 (huit cent trente trois mille quatre cent quatre vingt) parts de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentés de sorte que l'assemblée

peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés déclarent avoir été valablement et préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de nom de la société;
3. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société de sorte de refléter le nouveau nom de la Société suivant le changement décrit dans la résolution 2 ci-dessus;
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit d'être convoqués préalablement à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est unanimement décidé que le nom de la Société soit effectivement et immédiatement changé de «KI Energy S.à r.l.» en «Polenergia Holdings S.à r.l.»

*Troisième résolution:*

Considérant la résolution précédente, il est unanimement décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung Polenergia Holding S.à r.l an.

**Traduit en français comme suit:**

" **Art. 4.** La Société adopte le nom Polenergia Holding S.à r.l."

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098400/129.

(120135110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Novodog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 80, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.814.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098562/9.

(120135989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.



**Sea Bird Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.340.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## A COMPARU:

La société des Iles Vierges Britanniques BOPARK INTERNATIONAL INC., établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175 (Iles Vierges Britanniques), ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Luxembourg), 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "SEA BIRD INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36340, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mars 1991.

II.- Que le capital social de la société anonyme "SEA BIRD INVESTMENTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 31.000,- EUR (trente et mille euro), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans indication de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "SEA BIRD INVESTMENTS S.A."

IV.- Que l'activité de la société "SEA BIRD INVESTMENTS S.A." ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme "SEA BIRD INVESTMENTS S.A." est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 juillet 2012. Relation GRE/2012/2406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098775/51.

(120136033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Seleme Creek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.150.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille douze,

Le vingt-six juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SELEME CREEK S.A.", en liquidation volontaire, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 294 du 11 février 2009, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1504 du 15 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.150, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "SELEME CREEK S.A.".

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Capiiaux, J. Bernardi, G. Krier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: LAC / 2012 / 35831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098778/63.

(120135043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Green Side Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 46.501.

L'an deux mille onze, le onze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "GREEN SIDE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46501, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 19 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 163 du 26 avril 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et l'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de la société "COASTVILLE INC." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société "COASTVILLE INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des

Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 467094, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2012. LAC/2012/32774. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098285/80.

(120135626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Stephan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.623.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 25 juin 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 25 juin 2012.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 25 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012098755/14.

(120134617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.888.

—  
EXTRAIT

Madame Marie-Hélène Boulanger a démissionné du Conseil d'Administration avec effet le 31 juillet 2012.

*Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012098327/12.

(120135590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sequoia Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.605.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company Sequoia Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 166605 (the "Corporation"), incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 30<sup>th</sup> of January 2012, published in the Mémorial C number 747 of the 21<sup>st</sup> of March 2012.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

*Agenda:*

1. To amend the financial year of the company.
2. To amend article 14 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.
3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting decides to change the financial year of the company.

The financial year should start on 1<sup>st</sup> July of each year and should end on 30<sup>th</sup> June of the following year.

Such conversion is considered to be effective with immediate effect.

The first financial year of the Company commenced on the date of incorporation of the company and will end on 30<sup>th</sup> June 2012.

The second financial year of the Company will start on 1<sup>st</sup> July 2012 and will end on 30<sup>th</sup> June 2013.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article 14.1. of the articles of incorporation as follows:

**" Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first day of July and ends on the thirtieth day of June of the following year."

### Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Corporation as a result of the present stated deed is estimated at one thousand three hundred and seventy-five Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société

Sequoia Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 166605 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 747 du 21 mars 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société.
2. Modification de l'article 14 des statuts afin de refléter la résolution prise.
3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société.

L'exercice social commencera le premier jour du mois de juillet et se terminera le trentième jour du mois de juin de l'année suivante.

Le premier exercice social a commencé à la date de formation de la Société et se terminera le 30 juin 2012.

Le deuxième exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### " Art. 14. Exercice social et Approbation des Comptes Annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante."

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille trois cent soixante-quinze euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des comparants et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099656/96.

(120135946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Kosic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.939.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2012*

*Les associés:*

GECGE Kosik Investors S.à r.l. enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B99877, siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B44996, siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg

*Administrateurs:*

- OTT&Co S.A., gérant de catégorie A, représentée par Jean-François OTT, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg;

- M. Nicolas Tommasini, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 25 rue Balzac, F-75406 Paris France;

- M. Feltgen Pierre, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

- Pierre Decla, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle 2641/14, Bucharova, bâtiment Explora Business Center, CZ 15700 Prague

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012098415/25.

(120135628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Young, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 24 juillet 2012:*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.:

\* Mr. Raphaël Delplanque, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

\* Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

\* Mr. Guy Verhoustraeten, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE Audit S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une nouvelle période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président*

- Mr. Raphaël DELPLANQUE, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

*Administrateurs*

- Mr. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Mr. Guy VERHOUSTRÆTEN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE Audit S.Ar.l. ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L – 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012098928/29.

(120135691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

—  
EXTRAIT

En date du 25 juillet 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 25 juillet 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Wim Rits, gérant;
- Kees-Jan Avis, gérant;
- Virginia Strelen, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012098421/19.

(120135627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Libero Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.280.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statuaire du 25 juillet 2012*

L'Assemblée Générale a décidé de nommer le Réviseur d'Entreprises Agréé:

KPMG AUDIT SARL, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103590;

Pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et des comptes annuels au 31 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

F. CECCARELLI

Gérant

Référence de publication: 2012098433/16.

(120135589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Spica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.430.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de SPICA S.A., RCS Luxembourg B 90430, tenue extraordinairement le 26 juillet 2012*

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Sabine Colin Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015.



Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Mesdames Véronique Wauthier et Natacha Kolodziej-Steuermann ainsi que Monsieur Didier Schönberger.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012098809/19.

(120135073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2012*

Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance et a constaté la démission des administrateurs suivants par lettre en date du 25 mai 2012:

- M. Ales Vobruba, avec adresse professionnelle, Palac Archa, Na Porici 26, 110 00 Prague 1, en qualité d'administrateur;
- Ott&Co S.A, représenté par Jean-François OTT, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Mandataire

Référence de publication: 2012098584/16.

(120135587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**International Copacking Agency S.A., Société Anonyme,  
(anc. International Copacking Agency Holding S.A.).**

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 141.295.

—  
Im Jahre zwei tausend zwölf, den zweiundzwanzigsten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "International Copacking Agency Holding S.A.", mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 141.295, ursprünglich gegründet als Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen International Copacking Agency gemäß Urkunde aufgenommen Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxembourg, am 21. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2300 vom 19. September 2008,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxembourg, am 21. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1817 vom 19. September 2009, in welcher die Gesellschaft ihre Rechtsform als Aktiengesellschaft und ihren derzeitigen Namen annahm.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Arnaud DELALLE, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie,

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Cécile PONCELET, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Fräulein Laure SINESI, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1) Änderung des Namen der Gesellschaft von «International Copacking Agency Holding S.A.» nach «International Copacking Agency S.A.», und Anpassung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft, der von jetzt an folgenden Inhalt haben wird:

« **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "International Copacking Agency S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten") geregelt ist.»

2) Übertragung des Sitzes der Gesellschaft von L-2180 Luxemburg, 5 rue Jean Monnet bis L-6430 Echternach, 9 route de Diekirch, mit Wirkung ab dem 01. Juli 2012, und Anpassung des ersten Absatzes des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft, der von jetzt an folgenden Inhalt haben wird:

« **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach, (Großherzogtum Luxemburg).»

Der Rest des Gegenstandes bleibt unverändert.

3) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass sämtliche Aktien, welche das gesamte Kapital darstellen, anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Somit waren keine weiteren Einberufungsmittel erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft in International Copacking Agency S.A. abzuändern.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt auf Grund des vorstehenden Beschluss Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "International Copacking Agency S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten") geregelt ist.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung ab dem 01. Juli 2012, den Sitz der Gesellschaft nach L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch, zu verlegen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt auf Grund des vorstehenden Beschluss Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach, (Großherzogtum Luxemburg).»

Der Rest des Gegenstandes bleibt unverändert.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850,-EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Arnaud DELALLE, Cécile PONCELET, Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/2301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2012099369/83.

(120135823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Punto Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 150.899.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Henrik LUND, retired, born in Aarhus (Denmark) on the 24<sup>th</sup> of June 1943, residing in L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Punto Invest S.à r.l., with registered office in L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel, R.C.S. Luxembourg number B 150899, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> of December 2009, published in the Mémorial C number 462 of the 3<sup>rd</sup> of March 2010 (the "Company").

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the manager of the company for his mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years in L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel.

Upon these facts the notary stated that the company Punto Invest S.à r.l. was dissolved.

*Costs*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte oui précède**

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Henrik LUND, retraité, né à Aarhus (Danemark) le 24 juin 1943, demeurant à L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Punto Invest S.à r.l., ayant son siège social à L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel, R.C.S. Luxembourg numéro B 150899, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 462 du 3 mars 2010 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Le comparant prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que le comparant est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Le comparant donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-7217 Bérelange, 59, rue de Bridel.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Punto Invest S.à r.l..

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2012. Relation GRE/2012/2273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098614/87.

(120135547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

### **J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.849.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 9 juillet 2012 que la société Argyll Investments, L.P., l'un des associés de la Société, a cédé les 50 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Jura Limited, une exempted limited company, Constituée d'après le droit des Bermudes et ayant son siège social à Richmond House, 12 Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes et immatriculée auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 34479.

Sont donc désormais associés de la Société:

- Jura Limited; et

- DorScot Investments L.P.

Pour extrait sincère et conforme  
J&E Investments S.à.r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012099413/21.

(120135950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PHM Topco 17 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 169.744.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners III LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2012.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "PHM Topco 17 S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 169.744, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 21, 2012, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "PHM Topco 17 S.à r.l." to "PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l.".

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

**Art. 4.** The Company will have the name "PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l.".

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2012.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «PHM Topco 17 S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169.744, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de «PHM Topco 17 S.à r.l.» en «PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l.».

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9522. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2012098637/67.

(120135018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Richard Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.952.

—  
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012098673/13.

(120135578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Santemedia Management N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.083.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Steve Simcox, born in Lansing, Michigan, USA, on 22 October 1960, residing at 12, Breeze Knoll Drive, USA – NJ 07090 Westfield,

duly represented by Ms. Stéphanie Guers, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Westfield (USA), on 12 July 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SANTEMEDIA MANAGEMENT N°2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 88083 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 25 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1333 dated 13 September 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 18 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1698, dated 10 August 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital, took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), the sole partner decides to dissolve and liquidate the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator Mr. Steve Simcox, born in Lansing, Michigan, USA, on 22 October 1960, residing at 12, Breeze Knoll Drive, USA – NJ 07090 Westfield.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, the appearing person signed with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- Monsieur Steve Simcox, né à Lansing, Michigan, USA, le 22 octobre 1960, demeurant au 12, Breeze Knoll Drive, USA – NJ 07090 Westfield,

dûment représenté par Mademoiselle Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Westfield (USA), le 12 juillet 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée SANTEMEDIA MANAGEMENT N°2 S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88083 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333 du 13 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1698 du 10 août 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur Monsieur Steve Simcox, né à Lansing, Michigan, USA, le 22 octobre 1960, demeurant au 12, Breeze Knoll Drive, USA – NJ 07090 Westfield.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9821. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012098722/92.

(120135596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Redevco Prime Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

—  
EXTRAIT

Le 23 juillet 2012, les administrateurs de la Société ont consenti à prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Groote avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Fabrice Huberty, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2012098697/13.

(120135625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**General Vocal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.522.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 4 mai 2011:*

- Le mandat de Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat de Mons Christophe Laguerre, résidant professionnellement au 115, rue du Kiem, L - 8030 Strassen, Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons Christophe Laguerre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat de Mons Stéphane Weyders, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons Stéphane Weyders prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012099287/24.

(120135993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.



**Sofima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.964.

—  
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé:

ALFABEL

141, rue de Longchamp

F-75116 Paris

R.C.S. Paris 490 594 158

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

*Pour SOFIMA S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012098801/15.

(120135365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Torm S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.750.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 février 2012*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolf, L-2736 Hamm, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

*Pour la société*

TORM S.A., SPF

Référence de publication: 2012098861/16.

(120135738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sky Greifswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.883.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098737/10.

(120134543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sky GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.884.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098738/10.

(120134542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Sky Halle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098739/10.

(120134544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sky II Asset A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098740/10.

(120134545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sky II Asset B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098741/10.

(120134546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sky II GP A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098742/10.

(120134547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 38.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098744/9.

(120134585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**S2i Investments Management, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.321.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1737 du 25 août 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S2i Investments Management*

Signature

Référence de publication: 2012098820/15.

(120135776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098747/11.

(120134957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Specie Ridge Equities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Specie Ridge Equities S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012098750/11.

(120134665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 137.733.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 26 mars 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Stadtweg Property, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B137733 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2012098751/17.

(120134827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Thonex Germany S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 170.504.

## STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-sixth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

The company THONEX S.A., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, RCS Luxembourg B 170273,

represented by Mr Arnaud BEZZINA, private employee, residing at L-1526 Luxembourg, 8, Val Fleuri (Grand Duchy of Luxembourg), acting as director of the Company.

Such appearing party, represented by Mr Arnaud BEZZINA, prenamed, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of “THONEX GERMANY S.A.”.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of four hundred Euro (EUR 400.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the

shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by teletype, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2012.

The first annual meeting will be held in 2013.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the one thousand (1,000) shares with a nominal value of four hundred Euro (EUR 400.-) each.

All the four thousand (4,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

##### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed director of the Company:  
Mr Arnaud BEZZINA, residing in L-1526 Luxembourg, 8, Val Fleuri
3. Has been appointed supervisory auditor:

The private limited company European FIDUCIARY of Luxembourg Sarl, with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, registered with the Luxembourg trade and companies Register under the number B114396.

4. Their terms of office of director and supervisory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5. The registered office of the company is established in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze.

Le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

La société THONEX SA, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, RCS Luxembourg B 170.273, représentée par Monsieur Arnaud BEZZINA, employé privé, demeurant à L-1526 Luxembourg, 8, Val Fleuri (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité d'administrateur de la société.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Arnaud BEZZINA, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de " THONEX GERMANY S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Titre IV. - Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.



## Titre V. - Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) chacune.

Toutes les mille (1.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

### *Décisions de l'associée unique*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Arnaud BEZZINA, demeurant à L-1526 Luxembourg, 8, Val Fleuri

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B114.396.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2018.

5. Le siège social de la société est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bezzina, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098844/339.

(120135553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098752/10.

(120135470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Stealth Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098753/11.

(120134836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Steel Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.975.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098754/10.

(120135223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Happy Goo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.611.

—  
*Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de transfert du siège social*

L'an Deux Mille Douze et le Trente-un Juillet, à Dix heures, les associés de la société Happy Goo, société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euros, se sont réunis à l'adresse de 6-8 Rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg,

Sont présents:

Mme LIU Yongjun, gérant technique, qui détient 50 parts sociales

Mme WU Sudan, gérant administratif, qui détient 50 parts sociales

Mme WU Sudan indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

- Transfert du siège social de la société à 6-8 Rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg

*Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à 6-8 Rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les deux gérants.

Mme LIU Yongjun / Mme WU Sudan.

Référence de publication: 2012098941/23.

(120135844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sunhill Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.213.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098756/11.

(120134812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Superlift Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 122.459.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098757/11.

(120135127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 117.488.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098758/9.

(120135525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Corum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.795.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 30 juillet 2012, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Wim Rits, en tant qu'administrateur B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.
- Le mandat de l'administrateur A actuel, M. Bruce Milne, est renouvelé pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, Kohnen & Associés S.à r.l., est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099144/23.

(120135892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Swiss Park Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Swiss Park Hotel S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012098759/11.

(120135100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sabone, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.314.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 31 mai 2012*

*Première Résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Benoît Andrianne de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Violene ROSATI, résidante professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

*Troisième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet 22 mai 2012.

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale accepte la révocation de C.G. Consulting de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

## Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 48A, rue Principale L-8365 Hagen, au poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012098761/27.

(120135629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.692.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 juin 2012*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Ce mandat aura la même échéance que son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012099140/16.

(120135860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098762/10.

(120134606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**SALORIX S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.749.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098763/11.

(120134566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sam & Young Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 90.047.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/07/2012.

Référence de publication: 2012098764/10.

(120134943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

Signature.

**Samokate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.692.

L'an deux mil douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAMOKATE S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte notarié du 7 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1230 du 26 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société;
2. Nomination d'Odd Financial Services S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Approbation des comptes annuels 2011;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des cent (100) actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion exposé par le Conseil d'Administration de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes de la société au 31 décembre 2011, décide d'approuver les comptes annuels de la société pour l'année 2011.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur gestion durant cette période.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

103919

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30936. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098765/68.

(120135208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**TMK Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.081.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> juin 2012:*

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat d'Ernst & Young S.A. de 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, le commissaire aux comptes de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat d'Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098851/19.

(120135256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Sound and Video Supply S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 21.297.

—  
Il résulte de décisions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012 que Madame Marie-Louise Bossaert-Dierickx, administrateur-délégué est remplacé par Monsieur Maurice Bossaert, demeurant 17, rue J. Sneesens, B-1300 Limal.

Monsieur Claude Cahen, administrateur, est remplacé par Monsieur Marc Bossaert, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Monsieur Antoine Bossaert, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est nommé administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire comptable B + C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est prorogé pour une période de 6 ans.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012098805/20.

(120135570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

---

**Single Origins S.A., Société Anonyme,  
(anc. Silicium Trading S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 155.567.

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILICIUM TRADING S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 155.567

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2322 du 29 octobre 2010.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en SINGLE ORIGINS S.A.

Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet la commercialisation de dosettes et de capsules pour infusions.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en SINGLE ORIGINS SA

Suite à cette décision, l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>re</sup> phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de: SINGLE ORIGINS SA.

*Deuxième résolution*

L'assemblée de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet la commercialisation de dosettes et de capsules pour infusions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10143. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098791/52.

(120135494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.